



TERMES DE REFERENCES

PASSGUI

Recrutement d'un consultant national pour le renforcement de la gouvernance des Établissements Publics Administratifs (EPA) en santé en Guinée

I. Informations générales

Mission	Produit P1 Gouvernance du Ministère de la Santé Sous-produit P1.4 « appui au renforcement de la gouvernance des Établissements Publics Administratifs (EPA) en santé »
Bénéficiaires	- Les 12 EPA santé du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (3 hôpitaux Nationaux, 7 hôpitaux régionaux, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, l'Institut National de Santé Publique) - Leurs directions de tutelle (DNEHPP et DGPEIP) et les directions et services associés (DAF, BSD, IGS)
Pays	République de Guinée
Durée totale des jours prévus	74 jours pour le consultant national

II. Contexte et justification du besoin

1) Contexte lié au projet PASSGUI

Le programme d'appui au secteur de la santé en Guinée (PASSGUI), financé par l'Union européenne, vise le développement de la couverture santé universelle (CSU) par une action structurante de réforme sectorielle dans les domaines de la gouvernance, des médicaments et des ressources humaines.

Dans cette perspective, le projet intervient sur les produits suivants :

- P1 : Gouvernance
- P2 : Offre de services
- P3 : Médicaments et consommables
- P4 : Ressources humaines en santé
- P5 : Financement par la demande

Le projet PASSGUI est mis en œuvre par deux agences européennes (Expertise France et Enabel) en appui au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, et comprend deux principales zones d'intervention : Conakry et la région de Nzérékoré.

Afin de renforcer la gouvernance, le projet prévoit l'actualisation des documents clés dans les domaines précités, et le renforcement des capacités des services et directions au niveau central, déconcentré et décentralisé.

Le Produit 1 « Gouvernance » s'articule autour de cinq (5) axes :

Produit 1.1 : La planification, le pilotage et la coordination du secteur de la santé

Produit 1.2 : La gestion des finances publiques du MSHP

Produit 1.3 Passation des marchés publics

Produit 1.4 : La gouvernance des EPA de la santé

Produit 1.5 : L'inspection/contrôle du MSHP

Le sous-produit (P1.4) « **La gouvernance des EPA de la santé** » se décline lui-même en cinq activités :

- Appui technique institutionnel en lien avec la réforme des EPA
- Formation sur la gestion des EPA & formation des administrateurs
- Appui technique auprès des EPA sur le remplissage de leurs outils de gestion
- Formation sur le guide de supervision des EPA
- Appui aux missions de supervision des EPA

2) Contexte lié à l'activité et description de l'existant

Les réformes des finances publiques engagées par les autorités guinéennes ont conduit à l'élaboration de nouveaux textes réglementaires, manuels de procédures, et outils de gestion.

Parmi les textes majeurs figure la **loi n°2017/056/AN du 8 décembre 2017**, relative à la gouvernance financière des sociétés et établissements publics. Cette loi constitue une avancée majeure dans l'encadrement de la gestion des établissements publics, notamment ceux dans le domaine de la santé, en instaurant des obligations précises en matière de gouvernance, de gestion financière, de redevabilité et de relation avec les autorités de tutelle.

Les obligations issues du nouveau cadre légal obligent les EPA à :

- Elaborer un budget prévisionnel et arrêter leurs comptes, qui doivent être validés par le Conseil d'Administration ;
- Transmettre régulièrement leurs états financiers aux autorités de tutelle ;
- Appliquer le **plan comptable type** des EPA (arrêté A/2017/6713/MEF/CAB) ;
- Remplir certaines conditions pour bénéficier d'allocations budgétaires (circulaire n°000283/MB/CAB du 1er mars 2019)

Le **guide de supervision des EPA**, publié en 2019 par le ministère du Budget, et celui dédié spécifiquement aux EPA de santé sur le projet PASA2 de mars 2023, visent à appuyer les ministères de tutelle notamment le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique dans le suivi et la gouvernance de ces structures.

Sur le plan de la gouvernance, les EPA bénéficient d'une autonomie de gestion administrative et financière. Ils sont autorisés à gérer leurs ressources humaines, percevoir des subventions publiques, générer des recettes propres et doivent être dirigés par un **Conseil d'Administration**.

La gouvernance des EPA, notamment dans le secteur de la santé, présente des insuffisances importantes :

- Absence ou non-conformité des statuts vis-à-vis de la loi 056 ;
- Conseil d'Administration non fonctionnel ou inexistant dans plusieurs établissements ;
- Faible autonomie effective en matière budgétaire ;
- Insuffisance de personnel qualifié en gestion financière et administrative ;
- Mauvaise articulation avec les tutelles techniques et financières ;
- Pratiques budgétaires non harmonisées ;
- Production tardive, incomplète ou de faible qualité des documents de gestion.

Ces faiblesses affectent directement la qualité des services de santé, l'accès équitable aux soins et la capacité des EPA à mobiliser et gérer efficacement leurs ressources.

Les autorités guinéennes ont initié en 2024 un **processus de rationalisation des EPA**. Sur les 248 entités recensées à l'échelle nationale, 177 ont été jugées conformes à la loi, et seulement **86 EPA ont été retenus** à l'issue de l'exercice de rationalisation institutionnelle. L'entrée en vigueur de cette nouvelle configuration était prévue pour le **1er janvier 2025**, après une phase préparatoire de six mois.

Dans ce contexte, **Expertise France**, en collaboration avec le **Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)**, met en œuvre les activités du sous-produit **P1.4 du projet PASSGUI**. La réalisation de ces activités prévoit le **recrutement d'un consultant international** en vue d'accompagner les efforts de **renforcement de la gouvernance des EPA de santé**.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectifs

Objectif général

Contribuer au renforcement durable de la gouvernance, des capacités de gestion et de la redevabilité des EPA en santé en Guinée.

Objectifs spécifiques

- Actualiser le diagnostic des EPA en santé et leur feuille de route ;
- Accompagner la réforme institutionnelle des EPA sur les plans juridique, réglementaire et organisationnel.
- Renforcer les compétences des administrateurs dans la gestion administrative, financière et comptable en matière de gouvernance des EPA.

- Améliorer la capacité des acteurs clés (ordonnateurs, SAAF, chef comptable, administrateurs) à planifier, exécuter et rendre compte de leur gestion financière.
- Former et outiller les acteurs de tutelle pour assurer une supervision efficace et continue des EPA.

2) Résultats attendus

- Le diagnostic des EPA et leur feuille de route sont actualisés ;
- Les EPA disposent de documents institutionnels actualisés (statuts, règlements, cadres organiques, etc.).
- Les plans d'action de réforme sont définis et opérationnels dans les structures cibles.
- Les gestionnaires (ordonnateurs, SAAF, administrateurs) sont formés et appliquent les bonnes pratiques.
- Les outils de gestion sont utilisés de façon systématique dans les EPA appuyés.
- Les budgets primitifs et comptes de gestion sont élaborés dans les délais requis.
- Les missions de supervision sont régulièrement planifiées, réalisées et documentées.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Dans le cadre du projet et de l'Accord-cadre exécution sur la base de bons de commande avec le consultant, il est prévu la réalisation des activités suivantes :

Appui technique institutionnel lié à la réforme des EPA

- Analyse des implications réglementaires, organisationnelles et budgétaires de la réforme des EPA et restitution des résultats aux acteurs clés.
- Élaboration d'un plan d'action global, décliné par structure (ex : proposition de cadres organiques).
- Appui juridique et institutionnel : rédaction ou révision des statuts juridiques, règlements intérieurs, mise en place des conseils d'administration, cadres organiques, plans de recrutement.

Renforcement des capacités de gestion

- Formation sur la gestion globale des EPA, incluant la formation des administrateurs.
- Formation spécifique des ordonnateurs et des SAAF à la gestion administrative et financière.
- Formations complémentaires pour les administrateurs selon les besoins identifiés.

Appui à la gestion financière et comptable

- Appui à l'utilisation des outils de gestion (tableaux de bord, outils de suivi budgétaire, etc.).
- Accompagnement à l'élaboration du budget primitif.
- Soutien à la tenue de la comptabilité et à la production du compte de gestion.

Supervision des EPA

- Formation des cadres sur le guide de supervision des EPA.
- Appui technique et méthodologique aux missions de supervision sur le terrain.

2) Livrables attendus

Les livrables estimatifs attendus dans le cadre de cette consultance sont :

- Actualisation du diagnostic et de la feuille de route des EPA
- Actualisation de la feuille de route
- Rapport d'analyse sur l'impact de la réforme des EPA dans le secteur de la santé
- Plan d'action global et spécifique par EPA santé
- Proposition de documents juridiques actualisés en lien avec la réforme : statuts, règlement intérieur, cadres organiques, plans de recrutement...
- Analyse rapide du guide de supervision des EPA actuel
- Modules de formation actualisés sur la supervision des EPA
- Modules de formation actualisés sur la gestion globale et financière de EPA (administrateurs, ordonnateurs, SAAF, chefs comptables)
- Décompte des bénéficiaires des formations et rapports de formation.

La définition des livrables sera précisée dans les bons de commande émis dans le cadre de l'accord-cadre.

V. Modalités de mise en œuvre

Les activités feront l'objet d'exécution sur la base de bons de commande spécifiques, précisant :

- Le contenu plus détaillé des activités à réaliser ;
- Les compétences à mobiliser ;
- Le nombre de jours correspondants ;
- Le calendrier d'exécution ;
- Les livrables attendus.

La réalisation des activités se fera en étroite collaboration avec les directions nationales et les EPA concernés.

La mise en œuvre des activités pourra se faire en Guinée ou à distance en fonction du travail attendu.

VI. Durée

Marchés estimatifs et nombre estimatif de jours

Activités	Nombre de jours estimatifs
Appui technique institutionnel lié à la réforme des EPA	20
Renforcement des capacités de gestion	24
Appui à la gestion financière et comptable	30
Supervision des EPA	10
Total estimatif	74 jours

Le consultant retenu signera un **accord-cadre** valable sur toute ou partie de la durée du projet.

VII. Expertise et profil demandés

1) Nombre de consultants :

Pour réaliser ces missions dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre avec exécution sur la base de bons de commande, il est prévu de recruter un (1) consultant national.

Le consultant national travaillera avec un consultant international qui sera recruté séparément par Expertise France. Au cours de la mission, ils présenteront un travail commun et unique.

2) Profil du consultant international

A. Qualifications et compétences :

- Etre détenteur d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 5 minimum en sciences économiques, administration publique, droit, finances publiques ou équivalent, **notamment un diplôme en gestion institutionnelle et organisationnelle du secteur de la santé (systèmes de santé et/ou des administrations publiques de la Santé) ;**
- **Avoir une bonne connaissance des finances publiques et de la gestion des risques financiers liés aux organismes publics**
- Maîtriser parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels bureautiques
- Avoir la facilité de communiquer et d'animer un séminaire devant un public de haut niveau ;
- Savoir être, discrétion et diplomatie.

B. Expériences professionnelles générales

- Avoir une bonne expérience du fonctionnement des administrations publiques notamment celle des organismes publics de santé, être fonctionnaire ou ancien fonctionnaire d'une administration publique de la Santé sera jugé favorablement ;
- Expérience avérée (au moins 5 ans) dans le diagnostic institutionnel, organisationnel et fonctionnel, en particulier dans la gouvernance des organismes publics de Santé ;
- Avoir participé à des projets de réformes des organismes publics de santé ;

C. Expérience professionnelle spécifique

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes de l'administration publique, des finances publiques, en particulier la réforme des organismes publics de santé ;
- Avoir une expérience avérée en matière de conception et d'élaboration des outils de gestion des EPA (les outils comptables, contrat programme, suivi des risques etc.) ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Administration publique guinéenne ;
- Expérience préalable de renforcement des capacités organisationnelle et institutionnelle ;
- Capacité à produire des livrables de qualité dans les délais impartis ;

3) Documents constitutifs de l'offre

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront postuler via le site Expertise France et soumettre les documents suivants rédigés en français :

- Un curriculum vitae actualisé signé et daté avec une déclaration sur l'honneur, mettant en évidence des missions similaires réalisées et incluant trois références professionnelles
- Une offre technique précisant la méthodologie ;
- Une offre financière décrivant clairement le coût journalier et les dépenses remboursables ;
- La méthodologie de travail sur un maximum de trois pages qui décrit clairement votre compréhension de la mission et l'approche technique qui sera utilisée pour réaliser la mission.

Le consultant fera une proposition financière suivant un tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Le consultant fera une offre par rapport à ses honoraires.

4) Evaluation des dossiers des soumissionnaires

L'évaluation des offres se déroulera conformément aux termes de références et selon la grille d'analyse d'Expertise France basée sur :

- La qualité de la proposition technique (méthodologie, compréhension des enjeux, etc.) ;
- L'expertise du consultant proposé ;

- L'expérience du prestataire dans des missions similaires ;
- La connaissance du contexte guinéen ou sous-régional ;
- La disponibilité pour un travail en Guinée et à distance ;
- Le coût unitaire honoraire journalier.

L'offre financière du consultant sera revue et analysée sur la base des grilles de rémunération de l'organisation, qui se réserve le droit de négocier le montant.

5) Disponibilité, réponse et rémunération

Le dossier de candidature devra être soumis sur **GEX** au plus tard le vendredi 20 juin 2025 à 23h59 mn.

Le paiement sera basé sur la soumission de feuilles de temps et sur l'acceptation des livrables par Expertise France.